
COMPTE-RENDU DU BUREAU DU 18 FEVRIER 2019 - 18h00

Membres présents

ARCHAMPS	
BEAUMONT	ETCHART C,
BOSSEY	
CHENEX	CRASTES P-J,
CHEVRIER	CUZIN A,
COLLONGES-SOUS-SALEVE	
DINGY-EN-VUACHE	
FEIGERES	ROGUET G,
JONZIER-EPAGNY	MERMIN M,
NEYDENS	
PRESILLY	DUPAIN L,
ST-JULIEN-EN-GENEVOIS	VIELLIARD A, DE SMEDT M,
SAVIGNY	
VALLEIRY	
VERS	VILLET R,
VIRY	BONAVENTURE A,
VULBENS	BUDAN F,

Membres représentés PIN X par BUDAN F, LAVERRIERE C par CRASTES P-J,

Membres excusés FOL B, MUGNIER F,

Membres absents PECORINI J-L, ETALLAZ G, ROSAY E, MARX C,

Points traités

I - Information/débat

1. Stratégie de communication « santé »
2. Éléments de stratégie et d'arbitrage budgétaire préalables au DOB
3. Rond-point route de Viry (Présilly/Beaumont) : présentation du projet et proposition de répartition financière
4. Contrat Arve Pure

Le Président ouvre la séance.

Monsieur Michel De Smedt est désigné secrétaire de séance.

I - Information/débat

1. Stratégie de communication « santé »

Contexte

Le territoire est en pénurie de médecins généralistes et a été classé en zone d'intervention prioritaire depuis mai 2018.

Dès lors, se pose la question de savoir comment attirer les jeunes médecins sur le territoire, capter leur attention et leur donner des raisons de venir.

Propositions :

*développer un univers de communication qui interpelle, qui ne soit pas institutionnel

*développer un argumentaire convaincant

*participer à des événements existants avec des médecins ambassadeurs du territoire, en présence d'étudiants de dernière année de médecine, pour créer la rencontre

Sachant que cette problématique est complexe, que beaucoup de territoires sont des concurrents et que les moyens sont limités, il est nécessaire de concentrer les efforts sur une cible spécifique et ne pas disperser les moyens.

La cible

Il a été choisi de cibler :

*les étudiants de dernière année de médecine et jeunes médecins car ils sont mobiles, pas encore forcément installés, à la recherche d'une patientèle et sensibles à tout l'accompagnement qui peut être mis en place pour les aider à monter leur cabinet (contrairement à des médecins plus âgés qui seront très durs à capter).

*la Région Auvergne Rhône-Alpes : il ne sert à rien pour l'instant de déployer tout un dispositif de communication à l'échelle nationale. Il est également logique de se concentrer sur la région de la CCG pour la facilité de la proximité.

*les grandes villes avec un CHU (Lyon, Grenoble, St Etienne) qui ne souffrent pas de pénurie de médecins et où il est donc très difficile pour tous les jeunes médecins de s'installer. Beaucoup doivent chercher ailleurs pour pratiquer. Ce seront donc les cibles les plus sensibles à la démarche car déjà conscientes de la nécessité de sortir de la grande ville.

L'argumentaire en cours d'élaboration

Etre médecin dans le Genevois c'est Vivre intensément toutes ses vies.

*vie professionnelle : une patientèle assurée du fait d'une forte croissance démographique avec l'assurance d'avoir un revenu sans délai, une patientèle diversifiée, avec une population majoritairement jeune, aux besoins multiples qui permet d'exercer pleinement le métier dans tous ses champs de compétence, des solutions adaptées à l'envie d'exercer (cabinet indépendant, maisons de santé), un environnement médical important avec des centres hospitaliers à proximité, des EHPAD, résidences seniors, services de soins et de maintien à domicile, un réseau de professionnels (médecins généralistes et spécialistes, kinésithérapeutes, infirmiers, pharmaciens, ostéopathes, orthophonistes, sages-femmes ...), des outils de coordination entre la médecine de ville et l'hôpital.

*vie personnelle : vivre et travailler à la campagne, tout en ayant accès à une grande métropole européenne comme Genève. Si le futur médecin s'installe avec son (sa) conjoint(e) et/ou sa famille des interlocuteurs seront à leur côté pour les accompagner dans leur installation : aide aux démarches administratives, aide à la recherche d'emploi pour le conjoint, aide à la recherche de logement, offre de garde d'enfants, inscription dans les établissements scolaires (large offre universitaire sur Genève).

La stratégie d'ensemble

*campagne numérique (Facebook)

*événementiel : présence sur les forums de médecins : 3 médecins se sont déjà manifestés pour être présents à des forums en avril, supports de communication à utiliser sur les stands et/ou diffusion autre.

*médias : journaux locaux et des collectivités pour le bouche à oreille, France 3 région.

Des signes encourageants et des questionnements

*des signes encourageants : 1 nouveau médecin à St Julien et normalement bientôt un second, 1 nouveau médecin à Valleiry, 3 médecins engagés pour devenir maître de stage, ce qui porterait à 4 le nombre de médecins généralistes pouvant accueillir des internes, 3 médecins prêts à se rendre disponibles pour faire parler du territoire auprès des futurs diplômés.

*des questionnements :

-la CCG peut-elle faire le recensement des cabinets disponibles à ce jour ? Les élus sont-ils d'accord que la CCG réceptionne les éventuels contacts pris à la suite de cette campagne de communication et oriente les médecins en fonction des possibles ?

-la CCG peut-elle faire le recensement des logements communaux vacants à ce jour pouvant accueillir des stagiaires et/ou pouvant servir de local d'atterrissage pour de futurs médecins ? Est-ce une piste ?

-les élus sont-ils d'accord de relayer cette campagne de communication et de s'appuyer dessus pour d'éventuelles recherches de médecins ?

G Roguet indique qu'il dispose d'un cabinet libre pour un médecin, avec partage de la salle d'attente avec l'autre médecin, et un réservé pour un kinésithérapeute et non un ostéopathe-kinésithérapeute car il n'y a pas de pénurie d'ostéopathe. Pour ces professions paramédicales, les salles d'attente sont séparées. Les cabinets sont de plein pied, avec un parking en face.

J Barbier précise que la campagne de communication est ciblée sur les médecins généralistes mais il est tout à fait envisageable de l'étendre à d'autres professions qui font défaut sur le territoire.

A Bonaventure précise qu'un local sera libre sur Viry, à compter de juillet pour un médecin supplémentaire, situé dans le bâtiment qui accueille déjà le médecin actuel, avec une salle d'attente partagée. Il explique que l'actuelle activité exercée dans ce local n'est pas compatible avec celle du médecin car il n'est pas possible de partager la même salle d'attente.

A Vielliard estime intolérable de la part de l'ordre des médecins de refuser un partage de salle d'attente avec une profession paramédicale, dans le contexte actuel de pénurie que connaît le territoire. Il propose qu'un courrier co-signé des Maires soit adressé à l'ordre des médecins. La différence se situe entre les soins remboursés par la CPAM et ceux qui ne le sont pas.

M de Smedt demande si les professionnels partagent cette position.

A Vielliard répond qu'ils sont parfois ambivalents car d'un côté ils subissent la pénurie de médecins mais dans le même temps ils ne sont pas toujours facilitateurs pour de nouvelles installations. Les médecins ne souhaitent pas toujours être dans le même immeuble à cause de la concurrence que cela peut générer.

J Barbier note que de manière générale les professions médicales refusent de partager un cabinet avec des professions paramédicales.

L Dupain demande pourquoi uniquement les facultés d'Auvergne Rhône Alpes sont ciblées.

F Budan répond qu'il a été conseillé de rester sur les grandes agglomérations car il est plus difficile pour les jeunes médecins de s'installer dans les zones très denses. Dans d'autres régions, la priorité est donnée aux collectivités locales régionales.

G Roguet indique que le Département de Saône et Loire a pris une décision radicale en salariant tous les médecins et assumant la charge financière de leur secrétariat.

2. Éléments de stratégie et d'arbitrage budgétaire préalables au DOB

Éléments de débat

DGF-changement de calcul pour les EPCI

Le dispositif de répartition de la dotation d'intercommunalité est profondément remanié, il ne reste qu'une enveloppe et la contribution au redressement des finances publiques est désormais déduite et fondue dans la dotation d'intercommunalité.

Les impacts de cette enveloppe unique sont : la suppression des catégories, la valeur du point unique, la suppression de la bonification pour les communautés de communes à fiscalité professionnelle unique (la CCG remplissait ces conditions).

Simulation de la DGF : 1 277 151 € soit un écart de + 8 497 € par rapport à 2018.

DGF - correction de la perte liée au budget OM

Proposition d'imputer la baisse de la DGF pour la part relative aux OM.

La TEOM ne pouvant pas financer le budget général, il est proposé de réaffecter les personnels supports afin de pouvoir répondre à cette logique en affectant des frais du budget général au budget des ordures ménagères. De plus, cette proposition de réaffectation correspond à une répartition plus juste des personnels supports.

Simulation pour 2019 : 38 872,70 €.

Avis favorable des élus pour que le budget OM supporte la baisse de la DGF pour la partie relative aux OM.

Attributions de compensation

Réflexion sur la simplification du calcul du retour de la croissance ; réunion de la CLECT prévue en 2019.

PJ Crastes indique que cette simplification vise à donner les moyens aux élus de comprendre le calcul de ces attributions de compensation, l'objectif étant qu'elle conduise à une neutralité financière. Différentes pistes sont actuellement à l'étude.

Fiscalité 2019

Evolution forfaitaire des bases LFI + 2,2%.

Pas d'évolution des taux TH, TFPB, TFPNB, CFE.

GEMAPI : financement de la compétence (115 000 €) par la taxe GEMAPI votée en septembre 2018 pour un produit de 80 000 € et par l'augmentation du taux de TF en 2018 à 2,66% pour avoir un produit supplémentaire de 35 000 €.

TASCOM : évolution du coefficient multiplicateur à 1,20%, taux maximal pour 2020. Produit supplémentaire + 26 000 €.

Total fiscalité 2019 à taux constants : 11 371 975 €.

C Etchart souhaite savoir comment les autres communes ont intégré les recettes fiscales de la taxe d'habitation dans leur budget, sachant que la trésorerie a préconisé de reprendre les chiffres de 2017.

M De Smedt indique qu'il convient effectivement de reprendre les chiffres de 2017 mais en leur appliquant l'évolution de la population.

A Vielliard souligne que le montant de TH n'est pas figé. La compensation de l'Etat s'exerce effectivement sur la base du 31/12/2017 mais si les taux augmentent, les habitants paieront le différentiel.

Fiscalité 2019 - bases minimum CFE

Travail sur la communication des changements de bases minimum de CFE décidés en septembre 2018.

Pour rappel :

Montant du chiffre d'affaires ou des recettes (2017) (en €)	Cotisation basée sur le montant actuel de la base minimum (en €)	Cotisation basée sur le montant de la base minimum proposée (en €)
Inférieur ou égal à 10 000 euros	111 €	111 €
Supérieur à 10 000 et inférieur ou égal à 32 600 euros	208 €	208 €
Supérieur à 32 600 et inférieur ou égal à 100 000 euros	317 €	317 €
Supérieur à 100 000 et inférieur ou égal à 250 000 euros	299 €	449 €
Supérieur à 250 000 et inférieur ou égal à 500 000 euros	244 €	673 €
Supérieur à 500 000 euros	279 €	785 €

Fiscalité 2019 - Baisse de la TEOM

Le taux de la TEOM est passé de 8,50% à 8,70% en 2015 avec une prévision de retour à 8,50% en 2017 si les objectifs d'amélioration du tri avaient été remplis. Bien que la tendance ait été améliorée, il avait été proposé de maintenir le taux à 8,70% en 2018 et en 2019 en attendant les effets de la mise en place des actions du schéma directeur et le travail sur la TEOM et la redevance spéciale.

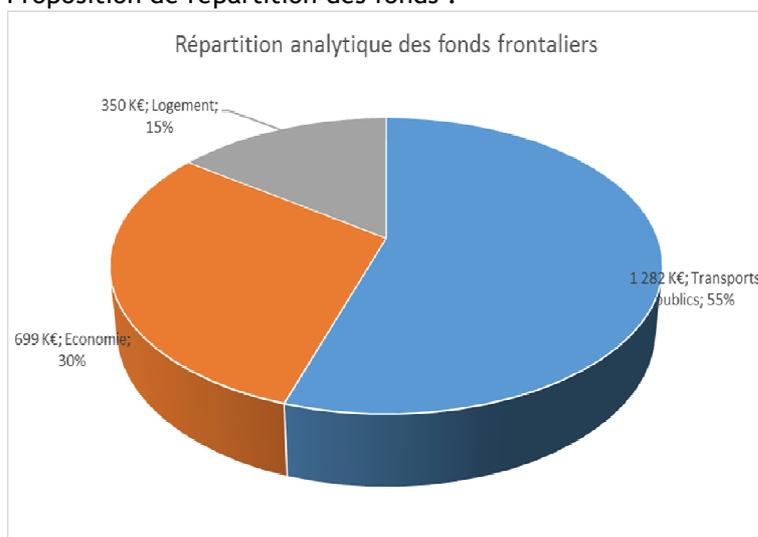
Compte-tenu des économies réalisées en 2018 et des économies qu'il est prévu de réaliser, il est proposé d'envisager le taux de la TEOM à la baisse, à 8,3%.

La diminution de la TEOM représente environ 5%.

Evolution des fonds frontaliers

La part des intercommunalités a augmenté en 2018 en passant à 7%. Il est prévu que cette part évolue jusqu'en 2021 pour atteindre 10% de la dotation à répartir. Cette dernière évolue de 1,5% par an dans la prospective. La CCG représente en nombre de frontaliers 17% du montant des intercommunalités. Ce pourcentage est utilisé pour les années suivantes. Dans un souci de prudence pour le budget primitif 2019, les décisions n'étant pas actées, le montant de 2019 est calculé sur la base de 7% et non pas 8%.

Proposition de répartition des fonds :



Investissements

	2019	2020	2021	2022	2023
INVESTISSEMENTS					
investissements récurrents par année	767 K€	183 K€	158 K€	158 K€	158 K€
Logement	500 K€	500 K€	500 K€	500 K€	500 K€
transports :	5 365 K€	5 181 K€	13 025 K€	13 555 K€	13 555 K€
Transports scolaires	80 K€	32 K€	32 K€	32 K€	32 K€
Quartier gare	500 K€	500 K€	500 K€	1 750 K€	1 750 K€
Economie	4 331 K€	601 K€	1 059 K€	1 059 K€	74 K€
Energie	375 K€	320 K€	70 K€	70 K€	70 K€
Environnement	149 K€	678 K€	678 K€	80 K€	80 K€
Bâtiments	50 K€	50 K€	50 K€	50 K€	50 K€
collège Vuache	250 K€				
achat terrain SDIS + participation bâtiment		600 K€			1 000 K€
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	12 367 K€	8 645 K€	16 073 K€	17 255 K€	17 270 K€

R Villet constate que les investissements liés à la déclinaison des actions du PCAET ne sont pas pris en compte dans le plan pluriannuel alors que cette thématique nécessitera un engagement financier fort de la collectivité. Pour répondre aux objectifs de l'Etat et aux engagements pris dans le cadre du PCAET, des sommes importantes seront à débloquent.

M De Smedt indique qu'il travaillera avec R Villet et les services mais il est nécessaire d'avoir des éléments chiffrés précis.

PJ Crastes demande si les services ont été consultés lors de l'élaboration du DOB.

MH Dubois répond par l'affirmative.

M De Smedt note qu'une réunion du groupe de travail sur le PCAET aura lieu jeudi. En fonction de la stratégie adoptée, il conviendra de travailler sur un budget.

R Villet souligne que sur les 10 à 12 prochaines années un investissement de 450 M € tout confondu sera nécessaire pour respecter la trajectoire identifiée à horizon 2030.

M De Smedt rappelle que certains projets de mobilité, financés sous cette thématique, se retrouvent également dans le PCAET.

R Villet observe que la rénovation des bâtiments représentera une part importante du Plan Climat.

M De Smedt souligne que la CCG n'est pas la seule à apporter des aides et il ne s'agit pas d'inscrire 450 M € de financements.

R Villet évoque également la difficulté à réaliser ces objectifs par manque d'artisans qualifiés et certifiés.

Il souligne l'importance de réaliser les actions prévues au PCAET sans quoi il perdra tout son sens. Il fera une première ébauche des sommes à prévoir en investissement comme base de discussion.

A Vielliard note que le schéma général doit se traduire en projets, lesquels seront ensuite inscrits dans le PPI.

M De Smedt souligne que de manière générale les grands projets d'investissement inscrits au projet de territoire vont se déclencher entre 2019 et 2023. Concernant la rénovation énergétique, une enveloppe de 70 000 € a été identifiée jusqu'à présent et il reviendra aux élus de la faire évoluer ou non eu égard aux objectifs fixés.

PJ Crastes observe que la contribution au diffuseur de Viry pourra être décalée, le planning du projet étant décalé.

Investissements OM

En 2019 sont prévus les travaux d'aménagement des déchetteries dont la mise en place de ponts à bascule à la déchetterie de Vulbens pour 150 000 €. En achat de matériel, il est prévu 260 000 € de bacs/bennes/conteneurs et 360 000 € pour un camion-grue et un véhicule léger.

Après 2019, il est prévu un investissement de 300 000 € par an de bacs/bennes/conteneurs.

En 2021 et 2022, il est prévu, pour 3 M € la création d'un troisième site de collecte, dont le projet va faire l'objet d'une étude en 2019.

R Villet observe qu'il n'est pas fait mention de la ressourcerie dans les investissements à réaliser.

M De Smedt répond qu'elle est incluse dans le projet à 3 M €. La réflexion est en cours sur l'intérêt ou non de créer cet équipement.

Prospective

Prospective budget général hors OM

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Total Dépenses réelles de Fonctionnement	20 322 K€	21 140 K€	21 433 K€	21 871 K€	22 329 K€	22 777 K€
Total Recettes réelles de Fonctionnement	26 243 K€	23 326 K€	24 122 K€	24 744 K€	25 481 K€	29 229 K€
Total Dépenses réelles d'investissement	15 827 K€	9 451 K€	17 015 K€	18 616 K€	25 150 K€	7 345 K€
Total Recettes réelles d'investissement	6 714 K€	4 771 K€	6 183 K€	5 622 K€	25 142 K€	390 K€
1641 - Emprunt à Contracter (Besoin de financement)	3 192 K€	2 494 K€	8 143 K€	10 121 K€		504 K€
DONT EMPRUNT TRAM	352 K€	328 K€	8 265 K€	8 265 K€	-	
Annuité / Recettes Réelles d'Exploitation	4,30%	6,26%	6,91%	9,72%	12,85%	10,82%
Encours de la Dette au 31 / 12	9 859 K€	11 687 K€	19 028 K€	27 927 K€	20 186 K€	18 636 K€
Encours de la Dette / Autofinancement	4,855	5,345	7,078	9,720	6,403	5,636
Autofinancement (Epargne Brute)	5 921 K€	2 186 K€	2 688 K€	2 873 K€	3 153 K€	6 452 K€
Autofinancement affecté aux Investissements (Epargne Nette)	5 421 K€	1 520 K€	1 886 K€	1 651 K€	1 412 K€	4 998 K€
	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Epargne Brute en % des RRF	10,81%	11,06%	13,08%	13,56%	14,38%	14,68%
Epargne Nette en % des RRF	8,15%	7,69%	9,17%	7,80%	6,44%	8,23%

Prospective budget OM

	2019	2020	2021	2022	2023
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	4 646 K€	4 731 K€	4 818 K€	4 907 K€	5 008 K€
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	6 478 K€	6 419 K€	6 991 K€	6 350 K€	5 418 K€
TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	1 393 K€	315 K€	1 815 K€	2 215 K€	336 K€
TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	537 K€	49 K€	296 K€	362 K€	49 K€
Emprunt à contracter				410 K€	
Autofinancement	1 832 K€	1 688 K€	2 173 K€	1 444 K€	410 K€
Autofinancement affecté à l'investissement	1 828 K€	1 683 K€	2 168 K€	1 438 K€	384 K€
Encours de la dette au 31/12	110 K€	105 K€	100 K€	505 K€	479 K€
Encours de la dette/autofinancement (capacité de	0,16	0,15	0,13	0,64	0,58
annuité /RRF	0,15%	0,15%	0,14%	0,15%	0,75%

PJ Crastes indique que le DOB sera présenté en Conseil Communautaire du 25 février 2019, et sera retravaillé en prenant en compte une provision pour les investissements à venir relatifs au PCAET.

3. Rond-point route de Viry (Présilly/Beaumont) : présentation du projet et proposition de répartition financière

PJ Crastes explique qu'il s'agit de créer un giratoire d'accès à la zone économique du Grand Châble et à la future extension de la zone de Présilly/Beaumont. La CCG participera à hauteur de 126 873,33 € hors subvention éventuelle (ex FDDT).

Il ajoute que les premiers lots économiques vendus n'auront pas besoin du rond-point. Les communes bénéficieront de la taxe d'aménagement pour financer leur part.

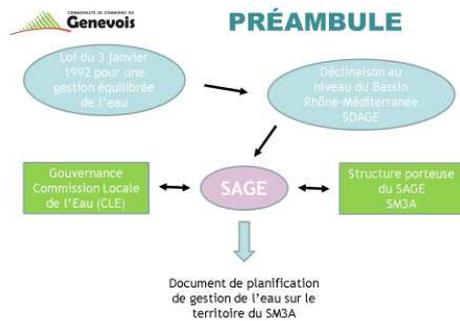
L Dupain ajoute que ce giratoire est une condition au déblocage de l'extension de la zone Présilly/Beaumont classée en 2AU.

C Etchart souligne que le démarrage côté Beaumont n'est pas prévu avant 2021.

PJ Crastes indique qu'il sera proposé aux élus d'ici quelques mois une convention de participation financière à intervenir avec les deux communes.

4. Contrat Arve Pure

Rappel du contexte



Le SAGE

Déclinaison en 8 volets :

- Nappes stratégiques : définition et protection : Nappe du Genevois, nappe de Matalilly
- Quantité : ressource, économie d'eau, sécurisation, diversification : projet de Matalilly
- Qualité : protection de la ressource, lutte contre la pollution : Arve Pure (convention en cours avec le SM3A 2015-2018)
- Eaux pluviales)
- Rivières) grand cycle de l'eau
- Zones humides)
- Risques d'inondations)

Le contrat global

La CLE et le SM3A souhaitent mettre en place un contrat global pluriannuel (2019-2022) à l'échelle du SAGE pour le financement des projets relevant du grand cycle (GEMAPI), et petit cycle de l'eau (Eau et Assainissement)...

L'obtention des financements sera conditionnée notamment à la cohérence des actions proposées vis-à-vis du SAGE ainsi qu'à la mise en place du contrat ARVE Pure...

Rédaction d'une liste ciblée d'actions prioritaires à définir dans le cadre du 11^{ème} programme de l'Agence de l'Eau:

- Grand cycle de l'eau (GEMAPI), maîtrise d'ouvrage SM3A et CCG...
- Petit cycle de l'eau, maîtrise d'ouvrage de chaque collectivité partenaire...

Déroulement

*janvier-février 2019

- Les maîtres d'ouvrages rédigent leurs fiches actions prioritaires du petit cycle de l'eau avec l'aide de l'Agence de l'Eau,
- L'agence recense ces fiches et vérifie leur éligibilité avec le soutien logistique du SM3A,
- L'agence et le SM3A finalisent la rédaction des pièces pour la poursuite de «ARVE Pure (2019-2022)», les collectivités complètent les annexes correspondantes et les engagements,
- Le SM3A (et la CCG ?) propose les actions relatives au grand cycle de l'eau,
- Rédaction du contrat global par SM3A et Agence de l'Eau,
- Validation par la CLE de l'ensemble du programme avant présentation en commission des aides de l'Agence de l'Eau...

*mars-juin 2019 : délibération de chaque maîtrise d'ouvrage et des financeurs pour valider les éléments de contractualisation et leurs actions.

Le contrat global

- Comprendre le fonctionnement de la nappe du Genevois et la migration des polluants (NNDMS) (Prélèvement échantillons, réalisation de piézomètres, mesures géophysiques...) : 150 000 €
- Déploiement de la sectorisation des réseaux de distribution,)
- Supervision des débits nocturnes de distribution et création d'alarmes,) 752 500 €
- Mise en place de pré-localisation pour la recherche de fuites,)
- Renforcement de la station d'épuration de Neydens : 1 650 000 €

- Diagnostic des réseaux assainissement, recherche des eaux parasites de temps de pluie : 100 000 €
 - Renouvellement réhabilitation de canalisations : 1 684 500 €
- Soit un total d'environ 4 340 000 €

Arve Pure (lutte contre les pollutions toxiques dispersées - effluents non domestiques)

1. prolongation de la convention 2015-2018 : en attendant la mise en place du contrat global et notamment du nouveau plan ARVE pure (2019-2022) et afin de ne pas interrompre les actions en cours, il est proposé de prolonger d'un an le contrat en cours (avenant n°2 - bureau du 04/02).

Actions réalisées en interne : réalisation d'un inventaire des abonnés rejetant des effluents non domestiques, mise à jour du règlement de service, régularisation des sites « entreprises » avec mise en place de conventions de rejet ; il s'agit d'une obligation réglementaire.

2. les objectifs Arve Pure 2019-2022 : état des lieux exhaustif des effluents non domestiques (513 sites répertoriés dont 260 jugés prioritaires de par leur activité), intégration des END dans le règlement de service assainissement, formation et accompagnement du personnel, communication, mise en place d'une tarification spécifique aux END, régularisation des sites « collectivités », régularisation des sites « entreprises ».

3. les engagements de la CCG :

*année 1 : mise à jour de l'inventaire des effluents non domestiques et hiérarchisation des sites à visiter, finalisation du règlement de service assainissement, formation et accompagnement du personnel, réflexion sur la tarification des END, diagnostic des sites « collectivités » (17), diagnostic des sites « entreprises » (40).

*année 2 : finalisation et mise en place tarification des END, suivi régularisation des sites « collectivités », suivi régularisation des sites « entreprises », poursuite des diagnostics et suivi réhabilitation des sites « entreprises ».

*année 3 : poursuite des diagnostics et suivi réhabilitation des sites « entreprises » (40 par an)

Les moyens mis à disposition : le retour d'expérience des autres collectivités ayant contractualisé avec le SM3A montre qu'une personne à temps plein peut suivre environ 30 à 40 dossiers END/an (diagnostic et régularisation). Compte-tenu des enjeux pour l'environnement (513 END dont 260 identifiés prioritaires), et des obligations contractuelles, il est indispensable de créer un poste spécifique pour le suivi de cette démarche.

Dans le cadre du contrat global, et notamment de l'annexe spécifique sur le projet Arve Pure 2019-2022, l'Agence de l'Eau finance le poste affecté à cette mission à 50% pendant 3 ans.

Compte-tenu de la fragilité du service exploitation assainissement actuellement, il est proposé de lancer un recrutement du poste Arve Pure dès maintenant avec une création de poste au conseil de fin mars 2019 et une prise de fonction au plus tôt.

G Roguet rappelle que le contrôle des effluents industriels auraient dû être mis en place depuis longtemps. La problématique est la même pour les privés, mais elle fera l'objet d'une réflexion ultérieure. Le contrôle des END conduira à des améliorations, les eaux parasites pouvant être éliminées, avec in fine des économies générées au niveau des stations d'épuration et leur renouvellement ainsi que sur le fonctionnement (électricité ...).

Il indique par ailleurs qu'il est envisagé de reprendre les contrôles de branchement en interne car le prestataire actuel ne donne pas entière satisfaction. Des aides de l'Agence de l'Eau pourraient être attendues si le contrôle des privés était effectué en interne. Il y a beaucoup d'eaux parasites sur les branchements.

PJ Crastes observe que si la collectivité ne propose pas d'actions sur les END, l'Agence de l'Eau dans son futur programme n'apportera pas de subvention. C'est investir pour répondre aux enjeux mais également percevoir des subventions sur d'autres actions. L'Agence de l'Eau a donné 5 M € ces dernières années. L'enveloppe pourrait s'élever entre 1 et 2 M € et dépendra des fiches action mises en place.

A Bonaventure souligne que la CCG doit se donner les moyens pour obliger entreprises et particuliers à se mettre en conformité.

G Roguet indique qu'un subventionnement des particuliers pour les aider à se mettre en conformité, serait également un élément déclencheur participant à la régularisation des installations.

P Bloch précise que le but est d'internaliser la prestation de contrôle des installations privées pour développer le volet suivi des travaux de mise en conformité quasiment inexistant aujourd'hui. Le service est actuellement sous-dimensionné pour assurer cette tâche.

A Bonaventure note que les constructions des années 70 et 80 prévoyaient une arrivée dans un même regard des eaux usées et eaux pluviales et lorsqu'il y avait débordement les eaux pluviales étaient évacuées par les tuyaux d'eaux usées. Il s'agit de branchements qui étaient conformes pour l'époque mais qui ne respectent plus les prescriptions actuelles et qui génèrent des eaux parasites. Le problème est que la solution passe parfois par une conduite chez le voisin. Il est nécessaire d'accompagner les gens dans les démarches et il faut se donner les moyens de faire respecter les règles d'assainissement.

II - Compte-rendu des commissions

Néant.

III - Approbation compte-rendu du Bureau du 04 février 2019

Le compte-rendu sera approuvé lors de la prochaine séance.

IV - Divers

1. COPIL diffuseur de Viry du 15/02/2019

PJ Crastes indique que lors de cette réunion ATMB a indiqué que la mise en place d'un système de caméra freeflow était privilégiée, ce qui nécessite l'installation de portiques à Viry, St Julien et Bossey. La tarification serait de 0,60 € entre Viry et St Julien et 1,90 € entre St Julien et Bossey. ATMB a par ailleurs précisé qu'il ne travaillait pas à la mise en payant de l'autoroute.

Il rappelle qu'un concessionnaire n'est autorisé à mettre en payant une section d'autoroute que lorsqu'il réalise des travaux. Or le projet de création d'une 3^{ème} voie entre St Julien et Annemasse pourrait tout à fait correspondre à cet objectif car dans les faits cet élargissement ne correspond pas à des besoins avérés. ATMB a saisi l'Etat pour continuer à travailler sur le projet de 3^{ème} voie. Le Préfet a par ailleurs fait savoir à l'Etat que ce dossier ne faisait pas consensus au niveau local.

Le COPIL consacré au diffuseur a également été l'occasion d'aborder les questions de parking de co-voiturage, de la Viarhônga qui devrait passer sous la bretelle d'accès (travaux réalisés par le Département) et des cheminements piétons. Il a également été rappelé que le corridor biologique qui se situe le long de l'autoroute est d'intérêt régional. Le plan de compensation financière pour les agriculteurs expropriés est également en réflexion.

La commune va travailler par ailleurs dans les prochains mois sur un futur plan de circulation, et plus particulièrement sur la RD 992 (route venant de Jonzier).

Au niveau du planning, il était prévu à l'origine un lancement de la DUP en 2018 pour une mise en service en 2021. Aujourd'hui, il est annoncé une mise en service en 2025.

A Vielliard indique que le Sous-Préfet lui a indiqué qu'ATMB a déposé un dossier pour la mise en payant de l'autoroute et que la société n'étant pas prête pour mettre en place un freeflow, et prévoyait une barrière de péage au niveau de Bossey.

Il estime que la création d'une 3^{ème} voie est un investissement inutile qui a uniquement pour objectif de justifier la mise en payant, avec in fine un risque de perdre en fluidité.

Il observe que l'autoroute a davantage un rôle de route de desserte départementale ; alors qu'Annecy en compte 9, Genève en compte seulement 3.

A Bonaventure indique que selon ATMB, la société d'autoroute attend un retour ministériel pour installer le freeflow.

A Vielliard souligne que le ministère émet actuellement des hésitations à délivrer les autorisations à ATMB au vu du défaut de consensus local sur le projet. Les élus doivent continuer à montrer leur désaccord. De plus, il paraît délicat pour l'Etat d'accepter une mise en payant de l'autoroute dans le contexte des gilets jaunes.

R Villet souligne que la création d'une 3^{ème} voie sera un frein indéniable au développement du ferroviaire.

PJ Crastes rappelle que les élus avaient interpellés le Conseil Régional il y a un an sur ce projet de 3^{ème} voie, mais le courrier est resté sans réponse. La future stratégie de développement ferroviaire ne comporte rien sur le secteur et aucun conseiller régional ne porte la cause du pied du Salève. Il est regrettable que personne ne soutienne les connexions sur notre secteur au réseau ferroviaire. Par ailleurs, plusieurs trains ont été supprimés depuis décembre 2018 entre Bellegarde et Annemasse. La Région a indiqué que cette interruption était due aux travaux du CEVA et qu'un rétablissement serait retrouvé dès décembre 2019, aux mêmes conditions. Quoiqu'il en soit les communes peuvent réserver des emprises pour une potentielle extension et des relances seront faites auprès de la Région.

R Villet estime que la création d'une 3^{ème} voie constitue une aberration dans un contexte de développement d'actions visant à diminuer les gaz à effet de serre.

PJ Crastes signale qu'ATMB, pour limiter ses bénéfices, développe des investissements ou n'augmente pas ses tarifs. Il est à noter que son niveau de bénéfice est l'un des plus élevés de France.

A Vielliard ajoute que les deux concessionnaires faisant le plus de bénéfices en France sont AREA avec 730 000 €/km et ATMB avec 500 000 €/km, alors que le bénéfice moyen est de 300 000 €/km.

PJ Crastes note que les voitures qui arrivent à 100 km/h dans le bouchon de Bardonnex (file arrêtée) sont tout de même dangereuses.

2. Projet quartier gare

PJ Crastes indique que 3 offres ont été retenues, et une première négociation a été menée en décembre. Les candidats sont actuellement en phase de remise de leur deuxième offre. Les offres sont encourageantes.

R Villet demande s'il est prévu de créer un réseau de chaleur.

PJ Crastes répond qu'il s'agit d'une option possible mais le concessionnaire n'aura pas cette mission.

3. contrats Région

PJ Crastes indique que la Région va bientôt lancer les nouvelles conventions CAR, qui seront bonifiées : convention communale 2 X 8 000 € et convention globale à 1,5 M €. Les critères d'éligibilité au dispositif seront connus d'ici les prochaines semaines mais quoiqu'il en soit les travaux devront être terminés dans les 2 à 3 ans.

Par ailleurs, la Région souhaite supporter les 8 métropoles de son territoire ainsi que la vallée de l'Arve et a mis en place pour ce faire une convention de 4 à 5 M €. Les travaux co-financés dans ce cadre ne sont pas actés, et aucune règle précise n'est émise mais ils devront participer à l'amélioration de la qualité de l'air. Des projets devront être soumis d'ici l'été.

4. SIDEFAGE

PJ Crastes rappelle que chaque commune a reçu un projet de convention pour l'entretien des conteneurs enterrés et semi-enterrés. La CCG a demandé que deux éléments soient pris en compte : la réparation des conteneurs suite à la pratique de la collecte effectuée par le prestataire qui conduit à une usure prématurée des équipements et le ramassage des déchets au pourtour des conteneurs (et pas uniquement lorsque les conteneurs débordent). Un courrier a été adressé dans ce sens au SIDEFAGE, lequel a répondu que ces éléments étaient déjà pris en compte dans la convention et que cette dernière ne nécessitait donc pas de modification.

En conséquence, il propose de rédiger une nouvelle convention reprenant ces points, qui serait ensuite soumise aux communes de la CCG pour signature, puis envoyée au SIDEFAGE.

Il souligne que les services ont réalisé une levée de tous les conteneurs en janvier et il s'avère que 15 à 20 d'entre eux méritent d'être réparés au frais du prestataire car ils ont subi des dégradations du fait des pratiques de collecte (utilisation du conteneur pour tasser le camion et non-utilisation de la bécquette).

A Vielliard indique qu'il apparaît logique que celui qui relève les conteneurs assure leur maintenance.

R Villet note que le SIDEFAGE pourrait ne pas signer cette convention modifiée. Il estime par ailleurs qu'il n'est pas normal que les communes aient la responsabilité des conteneurs, cela ne devrait pas être de leur compétence.

PJ Crastes indique qu'il serait intéressant de connaître la position des autres EPCI adhérents pour ensuite porter une position commune devant le SIDEFAGE.

C Cubells ajoute qu'effectivement la problématique est généralisée sur tout le territoire du SIDEFAGE, de manière plus ou moins marquée, en fonction des prestataires qui interviennent.

5. Avis sur le schéma départemental d'accueil des gens du voyage

A Bonaventure demande si la CCG a rendu son avis sur le projet de schéma.

PJ Crastes répond par l'affirmative. Un courrier relatant l'avis du Bureau a été adressé au Préfet et au Conseil Départemental. Il est rappelé dans ce courrier la vigilance des élus pour partager l'effort et le souhait que les territoires qui ne disposent pas actuellement d'aires fixes soient davantage sollicités. Concernant l'identification d'une aire de grand passage, une piste semble se dessiner sur la commune de Musièges.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Rédigé par Séverine Ramseier le 22 février 2019.

Vu par le Président